

FEUILLE D'AVIS DE NEUCHÂTEL,

Du Jeudi 10 Février 1825.

AVEC PERMISSION DU MAGISTRAT.

Avec permission de MM. les Quatre-Ministres.

Le public est prévenu, que l'on peut voir tous les jours de cette semaine, dès 9 heures du matin à 10 heures du soir, aux Bains, UN GRAND SALON DE FIGURES DE CIRE, au nombre de 44, représentant, en grande nature et parfaitement ressemblans, les principaux Monarques de l'Europe et plusieurs autres personnages célèbres. Les prix extrêmement modérés sont, de 4 batz au premier rang, de 3 batz au second, et moitié pour les enfans.

ARTICLES OFFICIELS.

1. Les négocians de la Principauté qui seraient intéressés à connaître les dispositions d'une nouvelle publication du Gouvernement de Milan, qui apporte diverses modifications à une ordonnance précédente du 18 Septembre dernier, relativement au commerce intérieur de certaines marchandises étrangères, sont informés qu'ils peuvent en prendre connaissance à la Chancellerie. Donné au Château de Neuchâtel, le 25 Janvier 1825.

Par ordre du Conseil-d'Etat,
CHANCELLERIE.

2. Le Conseil-d'Etat de Neuchâtel, par arrêt du 7 courant, ayant permis à M. Henri-Louis Jeanjaquet oncle, ancien membre du Grand-Conseil et receveur des deux corps de la ville de Neuchâtel, de mettre ses biens en décret; M. Droz, lieutenant en la noble Cour de Justice de Neuchâtel, a fixé au Mercredi 2 Mars prochain, le jour des inscriptions du dit décret. En conséquence tous ceux qui pourraient avoir des titres et prétentions contre mon dit Sieur Henri-Louis Jeanjaquet oncle, sont péremptoirement assignés à se rencontrer dans l'hôtel-de-ville de Neuchâtel, le dit jour 2 Mars, à 9 heures avant midi, pour les faire inscrire et être ensuite colloqués suivant leur rang et date, sous peine de forclusion. Donné au greffe de Neuchâtel, le 8 Février 1825. F.-C. BOREL, greffier.

3. Le Conseil-d'Etat ayant accordé la discussion des biens et dettes du nommé Isac-Pierre, fils de feu David Dessaulles, de Saules, y demeurant; tous les créanciers du dit Dessaulles sont avertis de se rencontrer à l'hôtel-de-ville de Valangin, par-devant noble et prudent Alexandre Baron de Chambrier, maire du dit Valangin, et les Sieurs Egaleurs par lui nommés, le Vendredi 4 Mars prochain, à huit heures du matin, pour faire inscrire leurs titres et prétentions contre le discutant, et être ensuite colloqués suivant leur rang et date, sous peine de forclusion. Donné à Valangin, le 2 Février 1825.

Par ordonnance, A.-L. BREGUET, greffier.

4. Le décret des biens du nommé Jonas-Henri, fils de feu Abram-Henri Jacot, de Montmollin et de Coffrane, domicilié à la Joux-du-Plâne, rière Dombresson, ayant été accordé; M. le Baron de Chambrier, maire de Valangin, en a fixé la tenue au Vendredi 11 Mars prochain. En conséquence tous les créanciers du dit Jacot sont péremptoirement assignés à se présenter le dit jour, dès les 8 heures du matin, sur l'hôtel-de-ville de Valangin, par-devant mon dit Sieur le Maire et les Sieurs Egaleurs par lui nommés, pour y faire inscrire leurs titres et prétentions contre le discutant, et être ensuite colloqués à rang et date, sous peine de forclusion. Donné à Valangin, le 2 Février 1825.

Par ord. A.-L. BREGUET, greffier.

5. Ensuite de permission obtenue, le public est informé que M. Jonas-Henri Vaucher, de Corcelles, justicier en l'honorable Cour de Justice de la Côte, a été établi par connaissance de la dite Justice à la date du 29 Janvier dernier, courateur du Sieur Henri Cornu-Dothaux, de Corcelles; et qu'en conséquence toutes les confiances qui seront faites au dit Cornu, sans la participation de mon dit Sieur son curateur, ainsi que les actes qu'il pourrait contracter de son autorité privée, ne pourront produire aucun effet en droit, et seront envisagés comme nuls par le dit curateur, qui, se proposant de liquider la masse de son pupille, invite tous ceux à qui ce dernier pourrait être redevable, à faire parvenir note de leur prétentions à mon dit Sieur le curateur susnommé. Donné au greffe de la Côte, le 5 Février 1825.

Greffier de la Côte.

6. Le Conseil-d'Etat ayant accordé la discussion des biens et dettes de Jean-Jaques-Henri, Heu Abram Leuba, de Buites, domicilié aux Grands-Près, rière St. Sulpice; tous les créanciers du dit Jean-Jaques-Henri Leuba, sont avertis de se rencontrer à l'hôtel-de-ville de Môtier-Travers, devant noble et vertueux Charles-Adolphe-Maurice de Vattel, conseiller d'Etat et châtelain du Val-de-Travers, et les Sieurs Egaleurs par lui nommés, le Vendredi matin 25 Février prochain, pour faire inscrire leurs titres prétentions et être ensuite colloqués suivant leur rang et date, sous peine de forclusion. Donné au greffe du Val-de-Travers, le 17 Janvier 1825.

BOREL, greffier.

7. Les deux seules foires de Saint-Aubin, canton de Neuchâtel, qui avaient annuellement lieu, la première, le premier Jeudi du mois de Mars, et la seconde le second Lundi de Juin, continueront à se tenir désormais, l'une le 26 Mars, et l'autre le jour accoutumé du second Lundi de Juin de chaque année, en commençant par celle-ci. Donné à St. Aubin, pour être inséré trois fois dans la feuille d'avis de Neuchâtel, le 5 Février 1825.

Le Secrétaire du Conseil de Paroisse,
J.-J. BRAILLARD.

De la part de MM. les Quatre-Ministres.

8. La garde-de-nuit de cette ville devant être renouvelée p. le 1^{er} Avril prochain, les personnes qui voudront offrir leurs services pour remplir les postes de Capitaines, Sergens, Caporaux et soldats, sont invitées à se faire inscrire d'ici à la fin du mois, chez M. François-Louis Borel, membre du Petit-Conseil et président de la Commission de la Garde, qui leur donnera d'ultérieures instructions. Donné à l'hôtel-de-ville, le 8 Février 1825.

Par ordonnance, Le Secrétaire-de-ville,
G.-F. GALLOT.

9. Le public est informé, que MM. Alex.-Fréd.-Henri de Perrot, et Franç. Schouffelberguer, membres du Grand-Conseil, ont été nommés, le premier au poste de Receveur de l'Epargne, le second à celui de Receveur des Deux-Corps, en remplacement de MM. Jean-Jqs. Berthoud, maître-des-clefs, et Henri-Louis Jeanjaquet, oncle, et que c'est aux nouveaux fonctionnaires que doivent être payés dès ce moment les intérêts de ces deux recettes. Donné à l'hôtel-de-ville, le 18 Janvier 1825.

Par ord. Le Secrétaire-de-ville,
G.-F. GALLOT.

VENTES PAR VOIE D'ENCHÈRES.

10. MANUFACTURE D'INDIENNES À SOLEURE. Cette fabrique, située hors de la porte de Bienne, presque sur le glacis de la place, se compose d'un grand corps de bâtiment à trois étages pour imprimeries; le rez-de-chaussée contient environ 50 tables d'impression dans une seule salle, chauffée par un fourneau en fer; le 3^e étage contient également une salle d'une 50^e de tables; l'étage intermédiaire, que l'on peut aussi destiner pour imprimeries, est maintenant occupé par les cabinets de gravure et de planches gravées, et par deux chambres où l'on fait sécher des pièces après l'impression; dans les mansardes de ce bâtiment est un étandage très-vaste, où l'on peut sécher envir. 400 pièces de 16 aunes. L'imprimerie touche la maison de maître, bâtie sur le même alignement; le rez-de-chaussée comprend le comptoir, ainsi que deux vastes magasins, la presse et le magasin d'emballage; le premier étage de la maison se compose de trois grandes pièces, un cabinet et une très belle cuisine; le second étage a aussi sa cuisine et cinq chambres, sous la maison est une fort-belle cave voûtée et meublée de bons vases p. environ 46 saum; sur le même alignement se trouve une grange spacieuse et une écurie pour six chevaux; derrière la grange une maison de maître presque neuve, dont le rez-de-chaussée sert de cuisine et de chambre à couleurs, laboratoire et grand magasin de drogues; l'étage se compose d'une cuisine et cinq chambres, et dans les mansardes se trouvent cinq fort jolies chambres, qui servoient de magasin pour les toiles; sous cette maison se trouve aussi une très-vaste cave voûtée et bien meublée. Un grand étandage se trouve fort près et vis-à-vis de cette maison, laissant une cour entre deux, au milieu de laquelle est une superbe fon-

taine d'eau courante, qui fournit 1^o une fontaine pour laver les planches et les chassis, 2^o une dite dans la cuisine à couleurs, 3^o une dite pour l'arrosement d'un jardin spacieux, 4^o enfin cette fontaine est conduite dans les diverses teintureries, et sert à remplir les chaudières, les cuves à indigo, et celles de chlorite de chaux pour l'enlevage sur rouge de Turquie. Les teintureries sont au-dessous de la maison; il y a 4 grandes chaudières et une petite montée; tout à côté sont les cuves à bleu, au nombre de six, et en outre trois autres plus petites; un canal de fort bonne eau de source passe auprès de cette teinturerie, de l'autre côté sont les bâtimens nécessaires pour la fabrication des rouges de Turquie, ainsi que l'étandage chaud; il est ici à observer, qu'on a ajouté aux biens de la fabrique, un arpent de terrain attenant, dans lequel se trouvent plusieurs sources d'eau vive, afin d'augmenter l'eau du canal. A 400 pas de là se trouve le bâtiment de la blancherie, avec une très-bonne foulé à 4 trous, laquelle est mûe par un ruisseau dont l'eau peut servir au besoin de lavage; dans ce bâtiment se trouve aussi tout l'appareil pour le blanchiment chimique; les prairies attenantes se composent de 17 à 18 arpens. A un quart de lieue de la fabrique, sur la grand'route de Soleure à Bienne, se trouve une usine à 2 tournans, dont l'un fait mouvoir le cylindre et le satinage, et l'autre est conservé pour un moulin à blé; il y a avec cette usine environ trois arpents de terrain. L'établissement, dont les bâtimens sont estimés à L. 32080 de Suisse, dans l'assurance contre les incendies, est pourvu de tout le matériel nécessaire, et en très-bon état, de telle sorte que l'acquéreur pourrait y faire travailler dès le lendemain de son entrée. La main-d'œuvre est à bon compte, un bon manoeuvre coûte de 7 à 8 batz par jour; les ouvriers imprimeurs sont abondans, tant en ville même que dans les villages voisins; le combustible est abondant aussi, la corde de bois de hêtre de 126 pieds cubes se paye de L. 12 à 14, le bois de sapin en proportion. Cet établissement, qui est à vendre par cause de liquidation, sera mis à l'enchère publique, le Jeudi 17 Février 1825, sur la maison de ville de Soleure, à 3 heures de l'après-midi. Messieurs les amateurs sont invités à se procurer les renseignemens nécessaires chez le liquidateur soussigné, et à se convaincre sur les lieux de la position avantageuse de cet établissement, qui, au besoin, pourrait aussi être destiné à un autre genre de fabrication. On donne avis en même tems, que le louable Gouvernement du Canton, par son arrêt du 14 Avril 1824, a libéré la mutation des biens-fonds ci-dessus désignés du droit d'enregistrement, et a prononcé, sous date du 9 Décembre 1824, que dans le cas où il se trouverait un acheteur étranger, qui ne soit pas ressortissant du Canton, et qui s'obligerait d'apporter un fond de commerce considérable pour l'exploitation d'un genre de fabrication quelconque, utile au public, il se trouvera disposé à le recommander au Grand-Conseil pour obtenir le droit gratuit de bourgeoisie du Canton. Soleure, le 31 Janvier 1825.

Pour la liquidation de F. Wagner et C.
F.-C. SCHMID.

11. Mercredi le 23 Février prochain, la liquidation de la maison F. Wagner et C., de Soleure, exposera en vente publique par enchère, sur la maison de ville à Soleure, et remettra au plus offrant et dernier enchérisseur, contre des cautions suffisantes, les biens-fonds ci-après désignés: une maison et domaine appartenant à la D.^{lle} Susanne de Sury, situé au Herme-buhl, devant la porte de Bienne, et consistant en deux parties savoir: A. Une maison de maître nouvellement bâtie, avec grange, jardin et verger, contenant ensemble environ trois petits arpens de terre; les bâtimens sont estimés dans l'assurance contre les incendies p. L. 12600. B. Un domaine dit la Bleickematt, avec maison et grange, n^o 106, quartier jaune, compris dans l'assurance contre les incendies pour L. 3150; plus environ 16 arpens de terrain, et un étang: ces deux parties séparées peuvent aussi être acquises ensemble et conjointement, dans le cas d'une offre satisfaisante.

Plus, Mercredi le 2 Mars prochain: A. Une maison dans la ville de Soleure, appartenant à M.^{me} la conseillère Gasser, née de Glutz, située rue de la porte de Bienne, n^o 10 et 24, quartier vert, estimée L. 8600 dans l'assurance contre

les incendies. B. Le domaine de M. le conseiller Felix de Sury, dit au Heiden-Käppeli, situé sur la grand'route de Soleure à Bienne, consistant en une maison et grange, n° 142, quartier jaune; une maison de vacher, n° 140; une remise avec cave dessous, n° 142; ces bâtimens sont estimés L. 5470 dans l'assurance contre les incendies. Plus deux fontaines d'eau courante, et environ 28 arpens de pré, le tout dans une seule enceinte.

Enfin, Vendredi le 11 Mars prochain: Un moulin à blé, situé dans la ville de Soleure, derrière l'abbaye des Arquebusiers, appartenant à la D^{lle} Susane de Glutz-Blotzheim, contenant: A. Le moulin, n° 45, quartier vert, avec la maison du meunier. B. Une écurie à 4 chevaux, n° 41, même quartier, ensemble estimés L. 4000 dans l'assurance contre les incendies.

Les mises à l'enchère commenceront chaque fois à trois heures de l'après-midi, et l'on donne préalablement l'avis, que le louable Gouvernement a libéré la mutation des biens-fonds ci-dessus, du droit d'enregistrement, et a permis en même tems, qu'ils puissent être acquis par des corporations. Soleure, ce 31 Janvier 1825.

Four la liquidation de F. Wagner et C.
F. C. SCHMID.

12. Le Conseil de liquidation de la maison François Wagner et C., de Soleure, donne avis au public, que le domaine de M. le chanoine de Glutz-Blotzheim, situé dans la Juridiction du Landéron, est en vente à la minute, jusqu'au Lundi 7 Mars prochain. Ce domaine comprend une grande maison de maîtres et une de vigneron, situées au centre du village de Cressier, avec grange et écuries y contiguës, ainsi que de vastes et utiles appartenances, attenantes à ces maisons. Item, 54 ouvriers de bonnes vignes, tant p. le produit, que p. une qualité distinguée; quelques ouvriers en verger et chenevier, un cens en vin de 16 pots, et enfin, 123 ouvriers de prés dans le voisinage du vignoble. Les amateurs peuvent faire leurs offres et prendre les renseignements convenables, en s'adressant à M. F.-C. Schmid, juge du Tribunal d'appel à Soleure, ou au notaire Thomas à Cressier, d'ici au 7 Mars prochain, jour fixé p. la stipulation de l'acte de vente, en l'étude du dit notaire, dans le cas où il se trouvera une offre convenable au Conseil de la liquidation.

13. Ensuite de due permission obtenue, Jean-Pierre Bardet, marchand boisselier à Neuchâtel, exposera en mise publique au plus offrant, à l'issue du plaid, sur l'hôtel-de-ville de Valangin, le Samedi 12 Février prochain, savoir: la maison qu'il possède au bourg dudit Valangin, vis-à-vis celle du Sieur grand-sautier Vuillemin, consistant en deux appartemens, deux caves, greniers et dépendances, avec un grand jardin au levant; joute le tout la place du bourg de joran; le Seyon d'ubère, M. le lieut. Quinche de bise, et l'hoirie de feu le S.^r concierge Tissot de vent. Les amateurs de ces immeubles sont invités à se rencontrer sur l'hôtel-de-ville de Valangin, le prédit jour 12 Février, où ils seront échus au plus offrant et à des conditions favorables. Donné à Valangin, le 21 Janv. 1825.
Greffe de Valangin.

14. M. Milliet-Sergeans, lieutenant de Cudrefin, exposera vendable en mise publique, le Mardi 1^{er} Mars 1825, à 10 heures du matin, à la maison-de-commune du dit lieu, une maison presque neuve, avec un jardin contigu, situés au bord du lac, dans une très-belle exposition. La maison consiste en deux étages, dont le premier est composé de deux chambres se chauffant par un fourneau, et d'une cuisine; le second de deux chambres, plus, un galetas et un grenier, avec cave, bouteiller et bûcher.

15. Les Syndics de la masse de la maison Silliman Wavre et C.^e feront exposer en mises franches à la minute, dans l'étude de M. F.-C. Borel, greffier de la noble Cour de Justice de cette ville, le Jeudi 10 Février prochain, à deux heures, cinq morceaux de vigne rière la Commune de Bôle, contenant ensemble 37 3/4 ouvriers. Ces vignes, qui sont bien cultivées et en pleine valeur, provenant de l'hoirie de feu M. Pettavel, secrétaire-de-ville, ont été estimées à la somme de 9170 francs, de 10 batz pièce, et seront vendues soit partiellement, soit en bloc, au plus offrant et dernier enchérissieur, aux conditions qui seront lues avant les mises. Comme les Syndics sus-mentionnés n'ont pas d'objet plus essentiel que celui-là à réaliser, pour terminer la liquidation de la susdite masse, ils se sont déterminés à laisser aller ces vignes à très-bas prix.

ON OFFRE A VENDRE.

16. Dès Lundi prochain, chez MM. les Libraires de la ville, le Dialecte Neuchâtelois, dialogue; prix, 12 batz-broché.

17. Chez M.^{me} Boyer, des ouvrages de médecine et de chirurgie, des livres historiques et classiques, et un très-beau dictionnaire d'architecture, à très-bas prix.

18. Un bon clavecin à 5 1/2 octaves. S'adresser au bureau d'avis.

19. Une pendule, faisant très-bien ses fonctions, frappant les heures en passant et les répétant; plus, cinq violons et une basse, ainsi qu'un bon lit de plume: le tout en parfait état. S'adr. au bureau d'avis.

20. Chez M.^{me} de Rougemont, au Tertre, des pommes reinettes et melonnes, très-bien conservées, de même que des reine-claude séchées.

21. On trouvera constamment chez F.^s Lang, armurier, des capsules, soit amorces à muriate, tirées des meilleures fabriques de Paris, qu'il est à même de céder à des prix avantageux.

22. Une quantité de beau bois de hêtre, propre p. charron, ainsi que des troncs du même bois, de 12 pieds de long, d'une grosseur et d'une beauté peu commune. S'adr. au bureau d'avis.

23. Un tas de foin d'environ 21 toises, bien conditionné. S'adr. à Jean-Pierre Ravenel, à Bôle.

24. Chez Bouvier frères, rue des Moulins n° 450, en face de chez M. le justicier Jacottet, belle ritte d'Alsace à 7 1/2 batz par paquet, savon de Marseille à 14 1/2 creutzers par pain, beau sucre de Paris à 5 1/2 batz, café de 6 1/2; 7, 8 et 9 bz. la livre, riz de Piémont, pois de France prem.^{re} qualité pour la soupe, gruz, habermehl, orge d'Ulm, dit mondé et autre du pays, griès de Berne, plume, coton, crin et laine p. lits, belles brosses p. chambres et tables, souliers et bottes en lisières p. hommes, femmes et enfans, un joli assortiment de cartes p. la laine et le coton, id. ordinaires p. bêtes, et une infinité d'autres articles dont le détail serait trop long.

25. Chez M. Ferd. Steiner, sur la Place, épicerie de toutes espèces en gros et en détail, comme aussi rittes surfine et ordinaire, lin d'Allemagne et de Flandres, dans les prix de 7 à 15 batz; cotons filés, écrus, blanchis, bleus et rouges, qu'il peut céder en gros au-dessous des prix courans.

26. M. P.-F. Wuillemier sera p. cette foire très-bien assorti en sucre, café de différentes qualités, épicerie fines et mi-fines, fidés jaunes et blancs, macaroni, qu'il cédera à des prix très-modiques. — Il offre en même tems à louer p. la foire ou à l'année, un magasin ayant son entrée rue de la Balance.

27. A très-bon compte, un fourneau de fer avec ses tuyaux. S'adr. au bureau d'avis.

28. Chez M. Borel cadet, dans le bureau qu'il occupe au bas de la maison de M. de Pourtalès-Boive, de très-bonnes toiles larges, rousses et blanches, ainsi que des trièges larges: le tout en fil de ritte. Il est toujours pourvu de bonnes toiles à paillasses, de diverses largeurs, à de bas prix.

29. M. Ferd. Pettavel sera p. cette foire bien assorti en draperie fine et mi-fine, ainsi que quantité d'autres articles qui composent cette branche, à des prix engageans. Il détaillera aux prix de fabrique, une partie de schalls de Mulhouse en dessins nouveaux, voulant quitter cet article. Son magasin est à la rue de Flandre, vis-à-vis l'auberge du Soleil. Le même offre également 30 setiers vin blanc, première qualité, de l'année 1822, crû du territoire d'Auvernier, à prendre à Cormondrèche en courant Février.

30. Au château d'Yverdon, à un prix très-modique, un apparat d'instrumens de physique, un orgue, un piano-forte, plusieurs clavecins, environ 80 petits fusils d'exercice, autant de schakos et de gibernes (qu'on céderait par parties plus ou moins grandes), quelques caisses de tambour, des fleurets et des masques, une tymbale et autres instrumens de musique; des livres français, allemands, anglais, latins, etc.; des cartes de géographie, et autres objets d'instruction, ainsi que des meubles de tout genre.

31. Traité d'architecture, par Blondel, 2 vol. rel. avec fig., p. L. 21. S'adr. au bureau d'avis.

32. Chez M. DI Reynier, une nouvelle partie de draps bleus, mêlés et verts, à 30 batz l'aune; gilets dans les goûts les plus nouveaux; baths, flanelles de santé anglaises, mérinos unis et façonnés en toutes nuances, à 12 batz l'aune, et des couvertures en laine fine de différens prix.

33. Chez Henri Grossmann, sur le Bassin, épicerie de tout genre, en gros et en détail, pour la vente desquelles il sera très-coulant pendant la foire.

34. Henri Fleury renouvelle l'avis que son détail d'épicerie, qui était encore en dernière foire chez M. Silliman, rue des Halles, est actuellement chez M. Jeanjaquet, rue des Moulins, vis-à-vis la pharmacie de M. Eckard. Il sera bien assorti en articles d'épicerie, et il espère par le bon choix de ses marchandises et la modicité de ses prix, satisfaire les personnes qui voudront bien se pourvoir chez lui. Il lui reste de très-fin et vieux rum de la Jamaïque, qu'il cédera à 17 1/2 batz la bouteille, et il vient de recevoir des harengs et de la morue d'Islande, de la dernière pêche, ainsi que des fruits nouveaux.

35. Une centaine de chars pierres de maçonnerie, à 5 batz le char pris au bord du lac à Vaumarcus. S'adr. au Sieur justicier Mentha, au dit Vaumarcus.

36. Aug.-Ls. Jeanrenaud sera p. cette foire et continuellement bien assorti en ce qui concerne son état, savoir, en parapluies et ombrelles de tout genre. Il espère mériter de plus en plus la confiance du public, tant par la bienfaisance de ses ouvrages, que par la modicité de ses prix. Il fait aussi des échanges, et se charge de raccommodages. — Pendant la foire il sera dans le banc n° 36, dans la rangée du milieu.

37. De très-belles oranges douces de Palerme, à l'hôtel de la Balance.

38. M. F.-L. Borel, fabricant de chapeaux, à la Grand'rue, outre les articles de son commerce dont il est toujours bien assorti, vient de recevoir un nouvel envoi de thés vert et bohé, en différente qualité, au plus juste prix.

39. M. Alphonse Bouvier, à la rue des Moulins, vient de recevoir des pastilles de Calabre, très-bonnes contre les rhumes, catarrhes, etc.; les personnes qui en font usage éprouvent un soulagement sensible. Bougies de table et de voiture, à juste prix; lin d'Hollande, etc. Il recevra incessamment de l'huile d'olive extra-fine de Provence. — Il continue à recevoir les toiles et fils p. la blancherie.

40. M. Joseph Meyer, marchand de verrerie, a l'honneur d'aviser l'honorable public, qu'il vient d'établir son dépôt de marchandises chez le Sieur Berthoud-Bardet, vis-à-vis la Poste, et que ce dernier est autorisé à vendre pour son compte les marchandises qui y sont déposées et à des prix satisfaisans.

41. Des chemises de percale p. homme, toile très-forte et bien cousues, provenant d'un établissement de charité, à 34 et 36 batz pièce. S'adr. à M.^{lle} Neuhaus, maison Meuron-Perret, au faubourg.

42. Une calèche, chez M. le général de Sandoz-Roy.

43. M. H. Silliman a reçu de nouvelles parties de toiles écruës, dans les prix de 3 1/2 à 5 écus-neufs la pièce de 37 aunes. Il offre de plus à bas prix, des draps, baths, peluches, flanelles, molletons, mérinos, indiennes, futaines, toiles de coton, percales et mousselines unies, cravattes, mouchoirs de col et de poche, nankins et nankinets, velours, gilets, couvertures de laine et de coton, bas de laine d'Angleterre, coton anglais à coudre et à tricoter; thés et cafés de diverses qualités, etc. Il reste encore chez lui quelques pièces de mousselines des Indes et de Tarrare, aux très-bas prix des dernières enchères, à la pièce.

44. Chez M^{lle} Julie Steiner, tapissière, à la maison neuve, des glaces nues de Paris, de toute grandeur, avec des baguettes dorées à choix, des couronnes en bois de noyer; un lit neuf en indienne, un dit vert presque neuf, à vendre ou à louer; un ameublement composé de 6 fauteuils, 6 chaises et un canapé; un lit de repos en moiré cramoisi, plusieurs dits en cotonne, quelques chaises et tabourets garnis en moiré vert, un joli berceau en osier, deux paravents, une commode, un bois de lit en noyer, des matelas, duvets, traversins et oreillers de tous prix, de la moquette avec bordure pour petits tapis, des couvertures en coton qu'elle cédera à 84 bz. La même s'occupe, comme du passé, de la confection de toute espèce de meuble et draperie; elle a de bons ouvriers, et elle les dirige dans tous les ouvrages que l'on veut bien lui confier.

45. M. L.^s Petitmaitre, marchand de fer en cette ville, a l'honneur d'informer le public, qu'il continue à occuper le magasin de M. J. Biolley, au faubourg du lac, où il aura p. cette foire un fort bel assortiment de tous les articles que comporte son genre d'affaires, tels que, fer en barres, cercles, tôle laminée, aciers en caisses et en barils, fer-blanc, plomb laminé et en saumons, étain anglais sans aucun mélange, limes diverses, casses montées et non montées, marmites, chaudières, fours à rôtir, plaque de contre-feu, casseroles émaillées, tourtières solidement et proprement établies, etc. Tous ces différens objets sont de première qualité, et il se fera un plaisir de les céder à des prix extrêmement modiques et propres à lui assurer la préférence qu'il prend la liberté de solliciter.

46. Chez M. L.^s Perrin fils, outre les porcelaines p. service à thé, on trouvera chez lui pendant cette foire, de grandes tasses forme genieux, en riches dorures et ordinaires, dites à lait et à café, têtes de pipes, encriers, vases à fleurs, coquetiers et autres articles, tous tirés d'une très-bonne fabrique. Il se flatte que les personnes qui voudront bien lui accorder la préférence, seront satisfaites tant p. la qualité des marchandises que p. la modicité des prix. Il continue à avoir de la terre anglaise d'un premier et second choix, terre-de-pipe fort belle, verrerie, tôle vernie, fiches à jouer. Etant constamment pourvu des articles de sa fabrication, il prévient que l'on peut, comme du passé, acheter et échanger de l'étain, et qu'il se fera un devoir de satisfaire aux demandes qui lui seront adressées.

47. En deux tas, environ 2000 pieds de fumier, moitié de vache au moins. S'adr. au Vaisseau.

48. Quantité de beaux et bons instrumens venant des meilleurs facteurs de Dresde, tels que cors, trompettes, clarinettes, petites et grandes flûtes de 1 à 7 clefs, bassons, flageolets d'un nouveau genre, archets et cordes de violon et de guitare, et autres articles de ce genre : le tout au prix le plus bas auquel la bonté de ces instrumens permet de les donner. S'adr. à M. Ch. Heitzmann, maître de musique à St. Blaise, ou à Alexandre Dardel, facteur des postes et messageries à Neuchâtel.

49. Aug. Borel-Borel, libraire, vient de recevoir la 2^e livraison, soit l'ouvrage entier, des Antiquités grecques, ou tableaux des contrées les plus remarquables et des productions des arts les plus intéressantes de l'ancienne Grèce, 2 vol. 4^o, publiés par J. Horner, professeur à Zurich, traduit de l'allemand. Les Antiquités d'Herculanum, gravées par David, avec leurs explications, par Sylvain Maréchal, 9 vol. reliés en veau, parfaitement conservés.

50. Chez M. Michaud-Mercier, des toiles cirées unies et marbrées en différ. couleurs, de $\frac{3}{4}$ à $1\frac{1}{2}$ aunes de large, dites cirées des deux côtés, percales noires cirées, fines et mi-fines, canevas en fil p. broderie, depuis le fin numéro jusqu'au plus gros; laines coulées p. broder, dites pour tapisserie; aiguilles à tamis, dites à repasses, à coudre et superfines à l'Y; des capsules p. fusil soit amorcées à muriate, par boîtes de 500. Son magasin de terre-de-pipe est bien assorti, ayant reçu un nouvel envoi de divers articles en premier choix, qui complètent son assortiment. — Il sera p. cette foire bien pourvu en articles de soierie, gros de Tours noir fin sans apprêt, gros de Naples blanc et noir, satins en toutes couleurs, levantines, marcelines, taffetas noirs forts $\frac{7}{12}$ à $\frac{9}{4}$ large, drap de soie noir sergé, prunelles en soie couleurs de mode, alépinés p. robes, schalls laine mérinos brochés, dits circassien avec et sans franges; un ample assortiment de gants de peau glacés et castor, dits fourrés angora, bas et mi-bas de soie unis et coïns à jour, ceintures et rubans élastiques, boucles d'acier, et nombre d'articles nouveaux. Parfumerie fraîche et de première qualité, eau de lavande de la Madeleine de Trénel, dite ambree, eau de rose, essences, pomade de graisse d'ours, dite à la moëlle de bœuf, en pots et à l'once, dite romaine, crème du Cathay, serkis du sérail, pâte et farine d'amandes, essence et poudre de savon, boules et tablettes de Windsor, savon transparent, poudre superfine purgée à l'esprit de vin, avec et sans parfum, et tout ce qui concerne la parfumerie. Thés vert et boé qualité supérieure, chocolat d'Hollande, dit en masse pure pâte; véritable eau de Cologne à l'épreuve. On sera content de la modicité de ses prix.

51. Des poudrettes de bonne qualité, de St. Saphorin, près Vevey, chez J. P. Bauvet, au Petit-Pontarlier.

52. Chez M^{lle} Julie Steiner, sur la Place, des toiles de Flandre et de Suisse, de toute largeur, basins canelés, nankin large des Indes, percales en toutes couleurs, dite croisée en coton rouge des Indes pour rideaux, basins anglais p. meubles, piqués anglais pour tapis de lit et p. enfant, mouchoirs de poche en fil dans les prix de L. 11 jusqu'à L. 16, 16^s la douzaine; des indiennes, cotonnes et gingans, qu'elle cédera à prix coûtants, voulant quitter l'article; nappage anglais, lady-coating pour manteaux, bath, peluche, pierre-latte, mi-laine, flanelle ordinaire, dite de santé, moiré pour meubles de toutes couleurs, et dont une partie est d'un goût nouveau, mérinos de France superf. en $\frac{5}{4}$, de toutes nuances, dit anglais, vert, de $1\frac{1}{4}$ aunes de large pour rideaux, dit de largeur ordinaire dans les couleurs de mode; taffetas noir, levantine, marceline, fichus et mouchoirs en soie de toutes couleurs, barèges unis, cote-palis, bordures de cachemire du meilleur goût pour schalls, franges et bordures ordin. p. dits, schalls unis d'un nouveau genre en laine de la plus grande finesse, dits en coton, en laine et en soie de tous dessins, foulards des Indes, indiennes et mérinos p. deuil, robes en mousseline anglaise, avec bordures du meilleur goût, en soie ou en laine; un assortiment complet de franges en coton, laine et soie, galons de toutes espèces, cablés, embrasses, patères, anneaux, etc. On trouve aussi chez elle tout ce qui a rapport à l'ameublement d'une maison, crin, laine, plume, duvet, édredon, toile grise, futaine, sangles, triège, etc.

53. J.-M. Næff, de St. Gall, continue à être supérieurement bien assorti des articles de la fabrication de son pays, tels que mousselines, bêtillies, percales, calicots, cravattes, garnitures, et tous les genres de broderies; il tient aussi des percales teintes, et divers articles anglais en blanc. — A la faveur d'achats faits dans le moment favorable, il sera à même de vendre à-peu-près aux anciens prix, malgré la hausse considérable survenue sur les cotons, moyennant qu'on achète des pièces ou des demi-pièces. Il se recommande surtout par la qualité supérieure de ses marchandises.

54. MM. Petitpierre et Comp.^e ayant encore à remettre une trentaine de setiers vin rouge 1822 bonne qualité, crû de la ville, à 12 batz le pot, prient les personnes qui désireraient en avoir par brandes et tonneaux, de s'inscrire à leur bureau d'ici au 15 Février prochain.

55. Une bonne flûte en buis, avec deux tiges de milieu, et plusieurs violons, à bon compte. S'adr. au bureau d'avis.

56. De gros et beaux acacias, chez M. DuPasquier, à Vaudijon.

57. A un prix modique, 10 à 12 toises de foin bien conditionné. S'adr. au Sieur justicier Mauley, à Bevaix.

58. Environ 600 pieds bon fumier de vache, à 5 cr. le pied rendu au bord du lac. S'adresser au bureau d'avis.

59. Deux tas de foin bien conditionné et de première qualité, l'un d'environ 18 toises, l'autre de 10. S'adr. à Aimé Perregaux, aux Geneveys sur Coffrane, qui sera très-coulant p. le prix.

IMMEUBLES.

60. Une vigne située rière Auvernier, au fond du contour des Tirs, de la contenance de 14 ouvr. se prolongeant jusques à la grand'route d'Auvernier à Neuchâtel; ses deux issues facilitent singulièrement p. les travaux de l'année, et p. invétir et dévétir la pièce. Une dite dans le meilleur quartier de Fahy, de 5 ouvriers. Une dite près la maison du Sablon, de 4 ouvriers; une dite aux Parcs-du-milieu, de 3 ouvriers. La belle et bonne culture de ces quatre pièces de vignes, toutes en plein rapport et bien fumées pendant ces deux dernières années, ne laisse rien à désirer p. un amateur-connaisseur. S'adr. à M. Clerc, arpenteur à Corcelles.

61. La maison de M^{lle} Henriette Heinzely, à des conditions favorables p. le paiement, dont on peut prendre connaissance, de même que de la maison, auprès de la propriétaire.

ON DEMANDE A ACHETER.

62. Une aiguière en étain, qui soit en bon état. S'adr. au bureau d'avis.

ON OFFRE À LOUER.

63. Dès-à-présent, une chambre à fourneau, meublée. S'adr. à M^{me} veuve Drose.

64. Pour la St. Jean prochaine, le second étage de la maison de M. de Pury-Châtelain, à la rue de l'Hôpital, consistant en trois chambres à fourneaux, l'une d'elles avec cheminée, une chambre de domestique, cuisine, galetas, chambre à resserrer et caveau voûté.

65. Pour la St. Jean, le premier et le second étage, ainsi que la boutique de la maison de Ferdinand Jeanjaquet, située rue St. Maurice. S'adresser au propriétaire.

66. Une maison contenant une chambre, deux cabinets, une portion de galetas et de jardin, si on le desire, dans la maison vis-à-vis du Pont-neuf à Serrières, située près de la grand'route et ayant la vue du lac. Plus, un logement à la Prise, composé d'une chambre, d'une cuisine, de deux chambres à resserrer, avec portion de jardin et de caveau, si on le desire. S'adresser à Fréd. Schaub, aubergiste au Pont-neuf, au dit Serrières. — Le même demande quelques pensionnaires, auxquels on donnerait la table à leur désir, et des chambres meublées ou non meublées. — Il offre à vendre, une grosse glisse neuve, assez forte p. une charge de 2 à 3 chevaux, une dite moins grosse avec de petites échelles, un traineau bien ferré, avec un coffre, à 2 ou 4 places; des plateaux secs en chêne, de 3 à 4 pouces d'épaisseur, propres p. rouets de moulins, et des planches de chêne de $1\frac{1}{2}$ et de $\frac{5}{4}$ pouces.

67. Pour la St. Jean, un logement au second étage de la maison de M. Louis Matthieu, à la Croix-du-marché, occupé présentement par M. Moriz, consistant en deux grandes chambres, cabinet à cheminée, cuisine, chambre de domestique, galetas, chambre à resserrer, caveau et autres dépendances. S'adr. au propriétaire.

68. Dans la maison Silliman, au troisième, un logement de trois pièces, dont deux donnent sur la rue des Halles et sur la Croix-du-marché. Pour de plus amples informations, s'adresser au propriétaire.

69. Un appartement au 1^{er} étage, consistant en trois chambres, une cuisine, une chambre à resserrer, un galetas et un caveau avec soleron. S'adr. à M. Fs. Fornachon, rue des Moulins.

70. Pour la St. prochaine, la boutique du milieu en face aux Arcades, au bas de la maison de M. Borel cadet, qui observe qu'elle n'est à remettre qu'entre les foires.

71. Dans un quartier agréable, une chambre fort propre à rez-de-chaussée et meublée en partie, pouvant servir à quelqu'un qui veut un pied-à-terre en ville ou y être à demeure. S'adresser à Victor Gaberel, près la Place-d'armes.

72. Une maison dans le bourg de Valangin, composée d'un appartement bien logeable, avec jardin et forge p. maréchal. S'adr. à J. C. Scheibel, teinturier, au dit Valangin. On pourra y entrer à la St. George prochaine.

73. Pour Avril prochain, la maison de maître de M. de Coffrane, au village de Hauterive, ou celle de son petit domaine de la Goulette, rière St. Blaise, avec ou sans terrain. S'adr. à lui-même, à Hauterive. — Plus, à échanger, l'Encyclopédie d'Yverdon en 52 vol. in-4^o, dont 10 de planches, contre des vins ou de l'horlogerie; et une chaise sur ressorts anglais, contre un visky ou trousky.

74. Un logement de trois à quatre chambres et dépendances, au faubourg. S'adr. au bureau d'avis.

75. Une maison à Auvernier, dans une belle exposition, composée de deux chambres à fourneau au 1^{er} étage, et de deux autres chambres, galetas et 3 chambres hautes, cave, remise et écurie, avec verger et jardin. S'adresser à M. Lianna, au dit Auvernier.

76. Four la St. Jean, le 3^{me} étage de la maison de M. Boyer, à la Croix-du-marché, le tout ou en partie, contenant quatre chambres, cuisine, cave, galetas et chambre à resserrer. S'adr. p. les condit. à M^{me} Perret-Franel, qui l'occupe.

77. Pour la St. Jean prochaine, le 3^e étage de la maison occupée par M^{me} veuve Wittnauer, à la Grand'rue. S'adr. à M^{me} veuve Favre née Favarger, qui offre de plus un piano à louer.

78. Pour la St. Jean, la boulangerie du Sieur Depierre, avec les ustensiles qui en dépendent. Plus, le second étage de la maison, consistant en une chambre, un grand cabinet et galetas. Le tout ensemble ou séparément. S'adresser au propriétaire.

ON OFFRE À AMODIER.

79. Pour entrer en jouissance au mois de Mars 1825, une montagne dans une belle position, au Signal, à demi-lieue au-dessus de Fleurier, consistant en maison neuve, jardin, verger, prés, champs, bois et pâturages, contenant envir. 144 poses. Il est inutile de se présenter sans caution. S'adr. à M. le ministre Stoll, à Fleurier.

DEMANDES ET OFFRES DE SERVICES.

80. Pour voyager pendant quelques mois avec des étrangers, on desire trouver un jeune homme qui sache un peu l'allemand et assez bien le français. S'adr. au bureau d'avis.

81. Dans une maison honnête à la campagne, où il n'y a pas de petits enfans, on demande une personne d'un âge mûr, qui connaisse l'économie d'un ménage jointe à la propreté, et à même de suivre l'ordre qui y a été pratiqué par la maîtresse de la maison qui est morte depuis peu. Outre la connaissance de faire la cuisine p. un ordinaire honnête, il faudrait qu'elle sût les ouvrages de son sexe. Il serait inutile de se présenter sans être muni de certificats de bonnes mœurs. S'adr. au bureau d'avis.

82. On demande, p. entrer de suite, une fille forte et robuste, qui soit assez intelligente pour se mettre au fait du service d'une maison, et qui sache bien filer, traire et soigner des vaches. S'adr. au bureau d'avis.

83. Dans une auberge très-fréquentée à la Chaux-de-Fonds, on demande une fille de confiance qui puisse faire l'office de sommelière, et qui soit assez familiarisée avec la couture p. soigner l'entretien du linge. S'adr. au bureau d'avis.

84. On demande p. une bonne maison de la ville, une femme de chambre âgée d'environ 30 ans. S'adr. au bureau d'avis.

85. Pour une auberge en ville, et pour entrer de suite, on demande une bonne cuisinière. S'adr. à Reutter, au Cerf.

OBJETS VOLÉS, PERDUS OU TROUVÉS.

86. On peut réclamer contre les frais, chez Fréd. Ramel, à la Poissine, près la fabrique de Corraillod, une chienne rouge et blanc, qui s'y est rendue il y a quinze jours.

87. On a perdu, au commencement du mois de Décembre dernier, de Corcelles à Serrières, une petite montre boîte en similor, cadran ordinaire, avec un petit cordon en soie noire. On prie de la rapporter, contre une récompense proportionnée à l'objet, à M. Albert Stouli, médier, à Serrières.

88. Les personnes qui ont oublié dans la salle de l'hôtel-de-ville où s'est donné le cours de littérature grecque, un mouchoir de poche, un canif et une paire de gants, peuvent réclamer ces objets chez le concierge de l'hôtel-de-ville.

89. Un chien courant, brun et noir, a disparu de chez son maître à Neuchâtel, aux environs du Nouvel-an. On promet une bonne récompense à la personne qui en donnerait des renseignements au bureau de cette feuille.

90. On a prêté ou égaré en ville, il y a quelques semaines, deux parapluies à l'américaine, l'un en taffetas vert avec bordure jaunâtre, l'autre en toile de coton bleu, sur la douille (soit le glissoir pour les ouvriers) desquels est gravé en toutes lettres Henri Fleury. Celui-ci prie les personnes qui pourraient les avoir, de bien vouloir les lui faire rendre; il en sera reconnaissant.

AVIS DIVERS.

91. On informe le public, que le tirage de la 2^e classe 58^e loterie de cette ville, aura lieu le Vendredi 11 Fév. proch. S'adr. p.^r des plans et billets, à M. A.-S. Wavre, rue St. Maurice. — Le public est de plus averti, que, pour la collecte de la ville, après la cloche de midi du jour même du tirage, on n'échangera plus aucun billet, et que ceux qui ne le seront pas, resteront aux risques de la Direction.
92. Une maison de Bâle desire placer son fils à Neuchâtel, en échange d'un jeune homme de famille honnête, qui pourrait suivre l'établissement du collège public, ou se vouer au commerce. S'adr. à MM. les fils d'Antoine Borel.
93. On demande L. 5000, 7000 et 9000 Suisses, contre lettres de rente à 4 p. cent l'an, sur première hypothèque au canton de Vaud. S'adr. au bureau de cette feuille.
94. A prêter cent louis, contre de bonnes sûretés. S'adr. au bureau d'avis.
95. MM. Robert Bovet et C.^e prendraient un jeune homme de ce pays, de bonnes mœurs, et ayant les connaissances requises, pour faire un apprentissage de commerce, dans leur établissement à Lyon. S'adr. à cet égard, et p. connaître les conditions, à MM. Robert Bovet et C.^e, en ville. — Ils préviennent en même tems, que leur bureau est aujourd'hui au rez-de-chaussée de la maison qui appartenait ci-devant à feu M. le maître-bourgeois Berthoud, rue des Moulins.
96. Si, par oubli, on a quelque chose à réclamer de M. Skouffos, on est prié de s'adresser à lui, chez M. Borel-Borel, libraire, en ville.
97. Les personnes qui peuvent devoir, comme celles qui ont des répétitions à faire à la masse de feu Chs.-Ls. Perrin, à Cormondreche, sont invitées à en donner connaissance dans le domicile du défunt au dit Cormondreche, d'ici au 15 Février prochain.
98. On desire placer un jeune homme de 14 ans, bien élevé, d'un hôtel d'une petite ville du canton de Zurich, en échange contre un garçon ou une fille, qui sera bien soigné à tous égards et à des conditions bien acceptables. S'adr. au bureau de cette feuille.
99. Le Sieur Petey, chirurgien-dentiste, faisant sa résidence ordinaire à Besançon, a l'honneur de prévenir les habitans de Neuchâtel et des environs, qu'il est arrivé depuis 8 jours. Il est logé chez M.^{me} Garonne, à la Grand'rue.

Changemens de Domicile.

- 100 Roux, tapissier, a l'honneur de prévenir que depuis Noël il demeure au rez-de-chaussée de la maison de M. le maire Matile, rue du Pommier. En son absence on répondra pour lui à l'apparement à côté.

Voitures pour pays étrangers.

- 101 A la fin de Mars ou au commencement d'Avril, il partira une voiture p. la Hollande, et une dite p. Hambourg et Lubeck. Les personnes qui désireront en profiter sont priées de s'adresser à Christian Kiener, maître voiturier, rue des Ognons, n° 57, à Berne.
- 102 Au 20 Mars 1825, partiront deux bonnes voitures, l'une p. Munich, Vienne, Cracovie, Varsovie, Lemberg et Brodi, à Odessa; l'autre par Francfort à Hambourg et Lubeck. On se charge de rendre les voyageurs à leur destination. S'ad. à Samuel Kiener, maître voiturier, rue du Marché n° 77, à Berne.
- 103 A la fin du mois de Mars prochain, il partira une bonne voiture p. Munich, Lemberg et Varsovie; une dite, à la fin du mois d'Avril, pour Francfort, Göttingen, Hanovre, Hambourg et Lubeck. S'ad. pour des places encore vacantes, à Conrad Schlegel, voiturier, près la Couronne, à Berne.
- 104 Au commencement de Mars, il partira deux bonnes voitures, l'une p. Francfort, Hambourg et Lubeck, l'autre p. Francfort, Leipzig, Dresde et Berlin. S'adr. pour des places vacantes, aux frères Gachet, voituriers, près la Place-d'armes.
- 105 Le 15 Mars fixe, partira une bonne voiture p. Munich, Vienne, Cracovie, Varsovie, Brodi et Odessa; il y a encore quelques places de disponibles. Les personnes qui désireraient en profiter, sont priées de s'adresser au bureau d'avis.
- 106 A dater du 1^{er} Mars, il partira tous les mois, pendant la belle saison, des voitures p. les endroits ci-après: la 1^{re} p. Hambourg, Lubeck et Travemunde; la 2^{de} p. Leipzig, Dresde et Berlin; la 3^e p. Munich et Vienne en Autriche, la 4^e p. Milan et l'Italie, et la 5^e pour Calais et Londres. Dans chacune il y a des places à donner. Les personnes qui voudront en profiter sont priées de s'adresser à G. Delavaux, maître de postes et voiturier, rue d'Etraz, à Lausanne.
- 107 On trouvera pendant la foire, dans la boutique n° 63 du côté des Balances, un assortiment complet de biscômes, bonbons, et autres objets de confiserie, aux prix les plus modiques.

MARCHANDS FORAINS.

1. MM. Bechert fils & Meyer, de Furth, près Nuremberg, occupant le magasin de M. Borel cadet, sur le pont des boutiques, tiendront cette foire avec un très-bel assortissement de nouvelles marchandises de Nuremberg et de quincailleries étrangères. Ils se recommandent à l'amitié de ceux qui voudront bien les honorer de leur confiance, assurant qu'ils seront servis à leur entière satisfaction, tant par les prix modérés, qu'en bonnes et nouvelles marchandises. Ils ne vendent qu'en gros.
2. M. Stecklin, de Lausanne, sera en foire dans sa boutique accoutumée sur le pont des boutiques, avec un assortiment de différentes étoffes de soie, telles que velours, levantines, marcelines, gros de Naples, taffetas, florences, séduisantes en noir et en couleurs, schalls mérinos et cachemire, cravates noires, dites foulards, bas de soie et mi-soie de tout genre. Il tient aussi des taffetas p. parapluies. Le tout en belle qualité et à des prix fort avantageux.
3. MM. Henri Staub et fils, fabricans, de Menedorf, près Zurich, ont l'honneur de prévenir le public, qu'ils tiendront cette foire dans le magasin de MM. Borel-Boyer et C.^e, sur la Place, avec un assortiment des plus beaux et des plus complets en toiles de coton très-serrées, percales, basins, cravattes blanches, indiennes, cotonne, guingan, nanquins, sarcenets, percales façonnée et en couleurs, percales noire et grise, mouchoirs de poche de toute sorte, en belle et bonne qualité, de leur propre fabrication. Ils se recommandent aux personnes qui voudront bien les honorer de leur confiance, assurant qu'elles seront servies à leur entière satisfaction.
4. MM. Kuenzer et Hettich, de Herbolzheim, en Brisgau, sont en foire dans leur magasin accoutumé, maison de M. Claude DuPasquier, assortis de toiles et triège de toute qualité rousse et blanche en 7/8, ainsi que de toiles rousses en 5/8 de 7 à 9 bz. l'aune, et de rittes blanches et grise du Brisgau et d'Alsace; ils ont aussi en commission du fil blanc de Silésie.
5. M. Samuel Heer de Glaris, fabricant de coton, sera à cette foire dans le premier magasin sous le Trésor, près la Croix-du-marché, avec un bel assortiment de cotons filés, blanchis, simples et moulinés, extrafins et ordinaires, dits en couleurs de différentes qualités, coton pour broder de différens numéros, fils à marker blancs et en couleur, fil simple de Silésie p. tricoter, dit blanc et roux pour coudre; et autres articles relatifs à leur commerce: le tout à des prix très-modiques. Il se recommande aux personnes qui voudront l'honorer de leur confiance.
6. MM. F.-J. Guerber et C.^e, de Soleure, représentés par M. Durholz fils, leur associé, ont l'honneur de prévenir le public, qu'ils tiendront cette foire sur le Pont des boutiques, avec un superbe assortiment de cotelines et printannières du dernier goût.
7. M.^{lle} Haas, de Besançon, a l'honneur de prévenir les Dames, qu'elle vient d'arriver en cette ville avec un bel assortiment de corsets de toutes les tailles, confectionnés à Paris. Les témoignages de satisfaction qu'elle a reçus des personnes qui en ont fait usage dans les autres villes, lui font espérer ici le même avantage. Elle tient aussi des articles de mode. Son dépôt est, pendant la foire, à l'hôtel du Faucon.
8. MM. les frères Thedy, d'Aoste, en Italie, tiendront pour la première fois la foire, et se recommandent avec un bel assortiment de marchandises de mode du plus nouveau goût, comme schalls fins, carrés et longs, mouchoirs de toutes les grandeurs, un beau choix de soieries, gros de Berlin, satin turc, gros de Naples, double Florençe, marceline, levantine, taffetas, madras uni et façonné, mérinos anglais et français, wollcords pour pantalons, un beau choix indiennes ou calicots de 5/4 et 6/4, batiste de Cry, toutes sortes d'étoffes en coton et jaconnets; de même pour gilets en wollcords, tulinets, swandowns et camelots, piqués blancs en couleurs, fichus, cravates blanches et en couleurs, voiles et trutrus en soie, toile de coton à franges, mouchoirs de poche des Indes et blancs de toile de lin, percale blanche de 5/4 et 10/4, moll uni, velours, manchester, toutes sortes de bas et gants, et nombre d'autres articles. Ils promettent les prix les plus modiques. Leur magasin est chez M. Silliman.
9. M.^{me} Minglet sera en foire dans la boutique n° 85, en face de la maison de M. de Montmolin, avec un assortiment de beaux fruits secs d'Italie, comme brignoles, figues, raisins, citrons, etc.; plus, du chocolat.
10. M. Ab.-Hi. Heinzely occupera p. la foire la baraque n° 97, sur le quai du Seyon, avec un joli assortiment de terre-de-pipe et de verrerie, à des prix très-modiques.

11. MM. Rod. et Jaques Holliger, de Bonisweil, seront comme de coutume dans les magasins de M. Charles Fornachon, rue de Flandre, avec un très-bel assortiment de toiles de coton pour chemises, rideaux et impressions, ainsi qu'en cotonnes, trièges et mouchois, et en cotons filés de diverses qualités. Ils s'efforceront de mériter de plus en plus par de bons prix la confiance qu'on a bien voulu leur accorder.
12. MM. Hiltbrunner et Beutler, fabricans de toiles à Worb, au Canton de Berne, seront en foire dans leur magasin accoutumé sous les Halles, assortis en toiles blanches de ritte et de lin, sans apprêt, des meilleures qualités, en différentes largeurs et dans tous les prix, ainsi qu'en linge de table: le tout à des prix très-modiques.
13. M.^{me} Papillon-Briquet, de Genève, a l'avantage de prévenir, qu'elle vendra pendant cette foire dans sa chambre accoutumée, 1^{er} étage, Grand'rue, à côté de l'hôtel du Faucon. Elle sera parfaitement assortie en schalls longs et carrés, de L. 4 à L. 150, levantines beau noir et couleurs, gros de Naples, marcelines, florences, étoffes brochées, satins, barèges, étoffes mi-soie, mérinos, fichus, écharpes, voiles, crêpes, sacs, paniers, bas de soie, cravates, bonnets négligés et habillés, gants de peau, souliers et bourrelets d'enfans.
14. La veuve de Jean Birckner, culotier et bandagiste en cette ville, a l'honneur de prévenir le public, qu'elle continue l'état de feu son mari, et qu'elle sera toujours bien assortie de tout ce qui y a rapport, comme bandages, bretelles, gants, peaux, etc. etc. Elle s'efforcera de mériter la confiance dont son mari a été honoré. — Pendant la foire elle occupera sa boutique accoutumée sur la Place, et après la foire, le magasin sous la maison de M. le conseiller Boyer, du côté du pont.
15. M. Joseph-Antoine Spadino, du Landeron, occupera cette foire son magasin accoutumé, maison de M.^{me} veuve Monvert, sur la Place, assorti en tout ce qui concerne son commerce d'épicerie et articles du midi, le tout en belle et bonne marchandise. Les personnes qui voudront bien l'honorer de leur confiance, auront lieu d'être satisfaites à tous égards.
16. Daniel Chautems, marchand tailleur, occupera pendant cette foire sa boutique accoutumée sur la Place, n.° 88, en face de la maison de M. le Baron de Chambrier, bien assorti en casquettes de tout genre, de même qu'en habits, gilets et pantalons: le tout au plus juste prix.

Par addition.

- 18 Les créanciers inscrits et non colloqués au décret du Sieur ancien d'église Abram-Louis Petremand, du Locle, sont avertis par cette publication, que le Gouvernement ayant accordé une nouvelle assemblée du Juge du décret du dit Sieur Petremand, pour colloquer quelques petites valeurs qui n'avaient point été mises en biens gisans dans le décret pour n'être pas connues; M. Houriet, lieutenant du Locle, a fixé cette journée au Mardi 1^{er} Mars prochain, dans la salle d'audience de l'hôtel-de-ville, à neuf heures du matin. En conséquence tous les créanciers dont il s'agit ici, sont préemptoirement assignés à se présenter le dit jour au lieu et à l'heure indiqués, pour y faire valoir les droits qu'ils peuvent avoir sur les dites valeurs, sous peine, en cas de non-comparution, d'en être forclos. Greffe du Locle.

TAXE DU PAIN, dès le 29 Novembre 1824.

Le pain mi-blanc	à 4 1/2 cr. la livre!
Le pain blanc	à 5 1/2 cr. „
Le petit-pain de demi-batz doit peser 4 3/4 onces.	
Celui d'un batz	9 5/8 „
Celui de six creutzers	17 „

TAXE DES VIANDES, dès le 31 Janvier 1825.
(des quatre quartiers seulement, sans autre charge.)

Le bœuf à 7 1/2 cr. Le veau à 6 cr.
La vache à 6 1/2 cr. Le mouton à 7 1/2 cr.

PRIX DES GRAINS, au marché du 3 Février.

Froment	l'émine bz. 22 à 22 1/2
Moitié-blé	„ „ „
Mêle	„ 13 à 14.
Avoine	„ 7 3/4 à 8 1/2
Epautre	le quintal L. 10, 11, 12